

Séance du jeudi 17 novembre 2022 à 18h45

Date de convocation : vendredi 10 novembre 2022

Ordre du jour :

- **Tarifs communaux – année 2023**
- **Redevance assainissement Fromagers de Tradition – année 2022**
- **Personnel communal**
- **RPQS Eau potable**
- **Renouvellement contrat électricité**
- **Communauté de Communes : principe d'adhésion à l'Etablissement Public Loire**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - M. BRIANDET - Mme LOUPIAS - M. COURTEAUX - M. DUBOIS - Mme COURTEAUX - M. DUPRÉ - Mme OUVRAT - M. VINCENT - Mme LATREILLE - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHESNEAU (L. BRIANDET) - Mme SAINSON (I. BLANCHETIERE) - Mme ASTIER-BOURBON (B. DANGER) - M. CRIBELIER (A. POMA)

Absents : /

Mme LHUILIER Laure a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2022 est approuvé.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes prises entre le dernier Conseil du 13/10/22 et le Conseil du jour :

- **décision n° 7** : signature du bail Cabinet médical, loyer mensuel de 120€ et signature d'une convention de mise à disposition d'un employé communal pour ménage pour 110 € par mois.
 - **décision n° 8** : signature du bail Boulangerie, loyer mensuel de 500€
 - **décision n° 9** : signature du bail Logement lié à la boulangerie, loyer mensuel de 500€
-

TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Dénomination	Tarifs 2023 (€)			Vote
CONCESSIONS CIMETIÈRE				
- trentenaire :	1 emplacement	119,00		} 19
	2 emplacements	238,00		} 19
- cinquantenaire :	1 emplacement	180,00		} 19
	2 emplacements	360,00		} 19
COLUMBARIUM				
- concession trentenaire		758,00		} 19
- concession cinquantenaire		1 100,00		} 19
- caverne trentenaire		77,00		} 19
- caverne cinquantenaire		107,00		} 19
Plaquette livre du souvenir		40,00		} 19
TENNIS		gratuit		} 19
PHOTOCOPIE (A4 - noir et blanc)		0,18		} 19
PRÊT MATÉRIEL COMMUNAL (gratuit pour les repas de quartiers)				
- table avec tréteaux		3,00		} 19
- chaise		0,50		} 19
- chapiteau	3 x 6 m	4 x 6 m	5 x 12 m	
- association	gratuit	gratuit	gratuit	} 19
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	} 19
- particulier	60,00	90,00	120,00	} 19
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	} 19
SALLES DU FOYER RURAL				
- Grande salle - petite salle - cuisine (la journée)		285,00		} 19
- week-end ou 2 jours consécutifs		350,00		} 19
- Petite salle et cuisine uniquement (la journée)		150,00		} 19
- week-end ou 2 jours consécutifs		220,00		} 19
- Forfait ménage		110,00		} 19
- Caution particuliers		1 000,00		} 19
- Caution associations communales		500,00		} 19
- Employés communaux (1 location/an ½ tarif petite salle ou grande salle ou tarif week-end)				
CANTINE SCOLAIRE				
repas enfant		2,96		
repas enfant (1/2 tarif à/c du 3è enfant)		1,48		18 P
repas adulte		4,69		1 A
repas employé communal		2,96		
Enfants hors commune scolarisés à Châtillon		550,00		}19
ASSAINISSEMENT				
- m ³		1,21		} 19
- abonnement part collectivité/an H.T		61,00		} 19
- taxe raccordement		860,00		} 19
EAU				
-m ³		0,26		} 19
- abonnement part collectivité/an H.T		21,00		} 19

REDEVANCE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022
Laiterie « Les Fromagers de Tradition »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la laiterie « Les Fromagers de Traditions » a transmis en mairie les renseignements nécessaires pour procéder au calcul de la redevance assainissement (rejets non industriels tels que les eaux des lavabos, douches et toilettes) pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, fixe à l'unanimité la redevance à 675.71 € HT sur la base d'un volume de 517.40 m³ par an à 1.19 € HT par m³ et 60 € HT d'abonnement.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité participera financièrement à compter du 1^{er} janvier 2023 aux contrats de mutuelle des agents (mutuelle uniquement labellisée « Santé »).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil un montant forfaitaire de participation de 20 ou 25€.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, décide de fixer la participation forfaitaire à hauteur de 20€ (Mme OUVRAT ne prend pas part au vote).

RPQS EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la commune doit rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service d'eau pour l'année écoulée.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable quant à la diffusion du prix et de la qualité du service d'eau pour l'année écoulée.

RENOUVELEMENT CONTRAT ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait la demande de propositions tarifaires auprès des fournisseurs d'énergie. Les retours étant incomplets ou non satisfaisants, Monsieur le Maire demande à laisser ce dossier en instance le temps d'obtenir des offres plus intéressantes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'en remettre au pouvoir de décision du Maire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Principe d'adhésion à l'Etablissement Public Loire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conclusions de la séance du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 26 septembre 2022. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Loire. Le Conseil Communautaire demande aux

communes membres du territoire communautaire conformément aux modalités prévues par l'article L.5214-27 du CGCT de se prononcer sur le principe d'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis à l'EP Loire.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable quant à l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis à l'EP Loire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. OZANNE relève le manque d'éclairage à l'arrêt de bus au carrefour des rues de la Gaudrie et des Girardières.

M. COURTEAUX interpelle le Conseil Municipal sur les arches du Pont Canal bouchées par l'amas de bois mort. Entre le Conseil Municipal de ce jour et la rédaction de ce compte-rendu, l'association du Canal du Berry a informé la municipalité qu'elle se chargerait du nettoyage de ces détrit.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu concernant une demande d'augmentation d'un agent communal.

Conseil extraordinaire pour la présentation du projet éolien : le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 18h45.

La soirée au profit du Téléthon est fixée au vendredi 2 décembre 2022 à partir de 18h.

Cérémonie commémorative « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie : le lundi 5 décembre 2022 à 11h au Foyer Rural.

Vœux du Conseil Communautaire : le lundi 19 décembre 2022 à 18h30 à Montrichard.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **15 décembre 2022** à 18h45.

La séance est levée à 20h15.